



DIVISION
DES DROITS DES PALESTINIENS

SÉMINAIRE DES NATIONS UNIES ET COLLOQUE D'ONG SUR LA QUESTION DE
PALESTINE POUR LA RÉGION DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Santiago (Chili)

26-29 mai 1998



TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	3
II. SÉANCE D'OUVERTURE	6 - 15	3
III. TABLES RONDES	16 - 48	7
IV. SÉANCE DE CLÔTURE	49 - 52	18

Annexes

I. Document final		20
II. Plan d'action adopté par l'atelier d'ONG		23
III. Membres du Comité de coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes s'occupant de la question de Palestine		24
IV. Liste des participants		25

I. INTRODUCTION

1. Un Séminaire des Nations Unies et un Colloque d'ONG sur la question de Palestine pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes se sont tenus à Santiago du 26 au 29 mai 1998 sur le thème suivant : "Parvenir à une solution globale, juste et durable de la question de Palestine : le rôle de l'Amérique latine et des Caraïbes à cet égard"; ils ont été organisés sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en application des résolutions 52/49 et 52/50 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1997.
2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien y était représenté par une délégation composée de MM. Ibra Deguène Ka (Sénégal), Président du Comité, qui a présidé les travaux du Séminaire et du Colloque, Bruno Rodriguez Parrilla (Cuba), Vice-Président du Comité, qui a fait fonction de vice-président de la réunion, George Saliba, Rapporteur du Comité et Rapporteur du Séminaire et du Colloque, Sotirios Zackheos (Chypre), qui a également fait fonction de vice-président, et Nasser M. Al-Kidwa (Palestine).
3. Les trois tables rondes organisées ont été consacrées aux thèmes suivants : table ronde I : exposés généraux portant sur la situation politique actuelle; table ronde II : exposés généraux portant sur la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem; table ronde III : rôle de l'Amérique latine et des Caraïbes dans la recherche d'une solution globale, juste et durable à la question de Palestine : solidarité et assistance. En outre, un atelier a été organisé spécifiquement à l'intention des organisations non gouvernementales (ONG) sur le thème suivant : "Mobilisation et coordination des organisations non gouvernementales d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de faciliter la recherche d'une solution juste et globale à la question de Palestine". Les ONG participantes ont adopté un plan d'action (annexe II).
4. Vingt-deux experts d'Amérique latine, des Caraïbes et d'autres régions ont fait des déclarations. Chaque table ronde a été suivie d'un débat ouvert à tous les participants. Les représentants de 33 gouvernements, la Palestine, deux organismes des Nations Unies, 35 organisations non gouvernementales (dont 10 en qualité d'observateurs), deux comités de coordination d'ONG et plusieurs invités spéciaux du pays hôte ainsi que des journalistes, des universitaires et des chercheurs ont participé au Séminaire et au Colloque d'ONG.
5. Les principaux points sur lesquels ont porté les débats figurent dans le document final du Séminaire et du Colloque d'ONG (annexe I). Les organisations non gouvernementales présentes ont élu un Coordonnateur et un Vice-Coordonnateur des organisations non gouvernementales d'Amérique latine et des Caraïbes chargés de la question de Palestine et nommé un Comité de coordination à composition non limitée des organisations non gouvernementales s'occupant de la question de Palestine (annexe III).

II. SÉANCE D'OUVERTURE

6. M. Juan Martabit Scaff, Vice-Ministre chilien des affaires étrangères, a pris la parole au cours de la séance d'ouverture. Il a souligné que le Chili reconnaissait la légitimité de la cause du peuple palestinien et soutenait les

efforts que ce dernier déployait pour faire respecter ses droits inaliénables. Les gouvernements chiliens avaient systématiquement suivi cette politique depuis 50 ans. L'orateur a rappelé que son pays avait accueilli l'une des plus nombreuses communautés issues de la diaspora palestinienne. Au début du siècle, des familles palestiniennes étaient venues s'installer au Chili et avaient, depuis lors, contribué de manière non négligeable au développement politique, économique et culturel du pays. Le Chili avait été le premier pays d'Amérique latine à établir une mission diplomatique auprès de l'Autorité palestinienne, à Ramallah.

7. La signature de la Déclaration de principes par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) avait marqué le début d'une étape prometteuse dans le conflit arabo-israélien. La Déclaration était fondée sur la reconnaissance mutuelle de la légitimité des droits politiques des deux parties et visait à faciliter l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité en vue d'une réconciliation véritable entre les peuples palestinien et juif, sur la base de l'égalité et du respect mutuel. Cependant, les événements de la fin de 1995 et de 1996 avaient gravement entamé la confiance mutuelle et préparé le terrain à une reprise des hostilités. Les chances qu'une paix s'instaure au Moyen-Orient dépendaient de l'adoption de solutions justes et acceptables à la question de Palestine et il était décevant de constater que les négociations étaient actuellement bloquées et qu'on n'avait abouti à aucun résultat significatif. Le Chili était profondément préoccupé par la détérioration constante des conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés, la persistance d'attitudes intransigeantes et l'absence apparente de perspectives de paix véritable à court terme.

8. M. José Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, a lu un message de ce dernier. Le Secrétaire général y rappelait que, pratiquement depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies avait été étroitement associée aux initiatives prises sur le plan international pour trouver des solutions pacifiques au conflit arabo-israélien au Moyen-Orient et porter assistance à ses victimes. Des réunions régionales avaient permis d'appeler l'attention des gouvernements, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, sur les aspects fondamentaux du problème. Elles avaient également offert un cadre aux débats entre Palestiniens et Israéliens, leurs diasporas respectives et d'autres instances, favorisant ainsi la compréhension mutuelle et encourageant l'apport d'une aide internationale au peuple palestinien. Des colloques régionaux avaient également contribué à l'établissement d'un réseau international d'organisations non gouvernementales s'occupant activement de la question de Palestine. Le Secrétaire général félicitait les organisations non gouvernementales du soutien qu'elles apportaient à l'ONU sous la forme de projets d'assistance, d'opérations de secours humanitaire et de campagnes d'information.

9. Depuis 1993, l'ONU s'était efforcée de contribuer au processus de paix en participant à la mise en place de bases favorisant la paix dans les territoires occupés et, en particulier, en améliorant les infrastructures et les conditions socioéconomiques et en renforçant les capacités institutionnelles. La crise économique et la stagnation des négociations faisaient toutefois douter de

l'avenir. Évoquant sa récente visite dans la région, le Secrétaire général notait qu'il avait instamment prié les deux parties de tout mettre en oeuvre pour faire progresser le plus rapidement possible le processus de paix, reconnaître les résultats positifs déjà obtenus et prendre les décisions difficiles qui s'imposaient pour avancer sur la voie de la réconciliation et de la confiance mutuelle.

10. M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que tous les espoirs suscités par la Déclaration de principes avaient fait place à l'angoisse, voire au désespoir, et que la poursuite de la détérioration de la situation politique et économique sur le terrain ne pouvait que mener à l'instabilité, facilitant ainsi la tâche de ceux qui oeuvraient contre la réconciliation et le compromis. Il a rappelé que le processus de paix engagé à Madrid et les Accords d'Oslo avaient permis de réaliser des progrès importants car ils reprenaient le principe de l'"échange de territoires contre la paix" énoncé dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et promouvaient l'exercice des droits des Palestiniens, en particulier le droit à l'autodétermination.

11. Le Gouvernement israélien actuel, en refusant de respecter la volonté de la communauté internationale, était devenu sourd à la voix de la raison et incapable de voir les perspectives qu'aurait cette première avancée historique depuis 1993. En prenant des mesures pour asseoir plus solidement l'occupation et annexer de vastes zones du territoire palestinien occupé, notamment Jérusalem, il visait à imposer un règlement injuste et totalement inacceptable du problème. Ces mesures risquaient de plonger toute la région dans une nouvelle période de violence, dont les conséquences étaient imprévisibles. Faisant valoir les résultats obtenus grâce au processus de paix, à savoir le retrait des forces israéliennes de certaines parties des territoires occupés, le retour d'exil des dirigeants palestiniens, les élections palestiniennes et la mise en place d'une administration opérationnelle, l'intervenant a souligné qu'il s'agissait là de progrès reconnus et accueillis favorablement par la communauté internationale tout entière. Il a demandé aux participants de redoubler d'efforts afin d'aider le peuple palestinien à exercer pleinement et librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux principes internationaux et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Pour conclure, il a rappelé les initiatives prises récemment par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables des Palestiniens, en particulier son appui aux mesures visant à inciter les États parties à la quatrième Convention de Genève à agir et son soutien à l'initiative "Bethléem 2000".

12. M. Fathi Arafat, membre du Conseil national palestinien et Président de la Société du Croissant-Rouge palestinien et représentant de la Palestine, s'est félicité de l'amélioration des relations entre le Chili et le peuple palestinien et des initiatives prises par l'ONU en faveur de la cause palestinienne. Il a fait remarquer que le Gouvernement israélien actuel faisait tout son possible pour bloquer le processus de paix. Cependant, les dirigeants palestiniens avaient pris une décision stratégique favorable à la paix et luttèrent pour que le processus de paix puisse se poursuivre. De plus, dans les parcelles de territoire qui lui avaient été laissées, l'Autorité palestinienne ne ménageait aucun effort pour régler les problèmes hérités de l'occupation, en particulier en créant des infrastructures. L'intervenant a formulé l'espoir que le soutien

de la communauté internationale aiderait le peuple palestinien à surmonter les difficultés actuelles du processus de paix.

13. M. José Felix Ferreyra, Président du Comité de coordination des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes s'occupant de la question de Palestine, a fait observer que pour que la question de Palestine garde toute son actualité sur le continent, il fallait que toutes les organisations non gouvernementales de la région coordonnent leurs efforts. Il existait en Amérique latine et dans les Caraïbes 115 ONG, animées par le souci commun de rallier l'opinion publique à la cause du peuple palestinien. Toutefois, pour des raisons politiques, la plupart de ces organisations voyaient le nombre de leurs membres diminuer et connaissaient des difficultés financières. L'orateur a fait remarquer que la composition des organisations non gouvernementales d'Amérique latine et des Caraïbes variait d'une région à l'autre : au sud, la plupart des ONG se composaient de Palestiniens, tandis qu'en Amérique centrale, y compris dans les Caraïbes et au Mexique, elles étaient surtout représentées par des universitaires et des journalistes. L'orateur a annoncé qu'une réunion régionale d'ONG s'occupant de la question de Palestine se tiendrait à Maracaibo (Venezuela) en octobre 1998 et permettrait d'imprimer un nouvel élan à l'action des ONG dans la région. Pour conclure, il a mis l'accent sur la nécessité pour les ONG de coopérer étroitement avec les représentants de la Palestine dans les pays de la région.

14. M. José Elias A., représentant de la Confédération des communautés palestiniennes d'Amérique latine et des Caraïbes et Président de la Fédération palestinienne du Chili, a déclaré que pendant qu'Israël célébrait ses 50 ans d'existence, les Palestiniens commémoraient "al-naqba" (la catastrophe). Il a souligné que l'opinion publique en Amérique latine et aux Caraïbes devait être informée que, dans le territoire palestinien occupé, les droits fondamentaux de millions d'hommes et de femmes étaient foulés aux pieds, qu'on empêchait ces hommes et ces femmes de se rendre sur leur lieu de travail, qu'ils n'avaient aucun droit d'accès à l'eau et que leur économie était contrôlée par l'occupant. Le soutien au peuple palestinien ne devait pas seulement être d'ordre moral, mais également prendre la forme de mesures concrètes permettant aux Palestiniens d'exercer leurs droits légitimes et de redresser leur économie, l'une des conditions préalables à l'instauration de la démocratie. La communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales, devait exiger la mise en application des accords signés par Israël et l'OLP.

15. Les représentants de certains gouvernements ont également fait des déclarations. Le représentant de la République arabe syrienne a souligné qu'Israël devait appliquer toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant du Brésil a rappelé qu'un séminaire et un colloque d'ONG similaire s'étaient tenus à Rio de Janeiro en 1995 et déclaré que les pays et les peuples d'Amérique latine pouvaient resserrer leurs liens économiques, commerciaux, techniques et culturels avec l'Autorité palestinienne de multiples manières. Le représentant de l'Ukraine a souligné que le règlement de la question de Palestine était essentiel à l'instauration de la paix dans tout le Moyen-Orient et que son pays souhaitait y participer directement par le biais de la coopération économique ou la fourniture de personnel pour des missions de maintien de la paix.

III. TABLES RONDES

Table ronde I

Exposés généraux portant sur la situation politique actuelle

16. Les participants ont examiné l'état d'avancement actuel du processus de paix et l'appui que lui avait fourni la communauté internationale, en évoquant instamment le rôle des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève.

17. M. Ahmed Soboh, Directeur général des organisations internationales au Ministère de la planification et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne, a déclaré que les accords de paix signés en 1993 visaient essentiellement à lancer un processus de réconciliation historique fondé sur la reconnaissance mutuelle des deux parties, et le renforcement de la confiance durant une période donnée. L'élection de M. Nétanyahou avait malheureusement représenté une victoire pour ceux qui s'opposaient au processus de paix et cherchaient à imposer une solution fondée sur des motifs idéologiques et religieux. L'actuel Premier Ministre souhaitait une nouvelle donne. Lorsqu'il était arrivé au pouvoir, Israël avait déjà retiré du processus de paix des avantages considérables dont le rétablissement de ses relations diplomatiques avec 68 États et la relance de son économie. Les Palestiniens, au contraire, avaient connu des débuts difficiles : les infrastructures de leur territoire avaient été détruites durant les années d'occupation et, depuis 1993, le produit national brut avait diminué et le chômage s'était aggravé.

18. M. Ahmed Soboh a critiqué le Gouvernement américain, coparrain du processus de paix, l'accusant d'organiser des réunions entre les parties dans son propre intérêt, ce qui avait pour conséquence d'édulcorer davantage les accords auxquels on était parvenu. Il s'agissait en effet de partager la Palestine tout entière et pas seulement la Cisjordanie. L'intervenant a exhorté les États-Unis à exercer des pressions sur Israël pour qu'il respecte ses engagements, stratégie qui s'était avérée efficace par le passé. C'était la première condition de la poursuite d'un processus qui devait aboutir à la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale. Il était essentiel de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies, dont les résolutions offraient un cadre approprié pour la recherche d'une solution juste et durable. Par ailleurs, les pays européens devaient se mobiliser davantage sur le plan politique pour appuyer le processus de paix. Quant aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ils pouvaient eux aussi apporter une contribution importante aux efforts de la communauté internationale. L'intervenant les a invités à appuyer une réunion des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève et à contribuer à la mise en oeuvre du projet "Bethléem 2000".

19. M. Dedi Zucker, membre de la Knesset, a mentionné certains des événements positifs et négatifs survenus depuis la signature des Accords d'Oslo en 1993. Les Palestiniens et les Israéliens avaient fait leur le principe de la reconnaissance mutuelle et accepté le fait que l'autre avait le droit d'exister. Cette bonne volonté de part et d'autre avait permis de créer à Gaza et à Ramallah un noyau de l'État palestinien, et une grande partie de la population avait pu se rendre compte qu'il existait une solution viable pour mettre fin à

la guerre et à l'occupation. Malheureusement, ce processus avait perdu de son élan et les relations entre les dirigeants palestiniens et israéliens s'étaient détériorées sur tous les plans. La méfiance s'installait progressivement et les ultras - membres du Hamas et extrémistes israéliens - profitaient de la situation. Quant au Gouvernement américain, il maintenait une position conservatrice. En s'abstenant d'exercer des pressions sur Israël, il n'encourageait que des mesures très techniques qui n'avaient pas de véritable signification. Il ne fallait pas trop en attendre. L'histoire montrait que, pour tous les accords qu'ils avaient conclus, les Arabes et les Israéliens avaient engagé eux-mêmes le processus et les Américains ne s'y étaient joints qu'ultérieurement, même si leur contribution avait parfois été utile.

20. Le Premier Ministre israélien, M. Benyamin Nétanyahou, s'appuyait sur des considérations d'ordre interne, ce qui aboutirait peut-être au deuxième retrait israélien de certaines parties du territoire occupé. Il paraissait toutefois plus pressé de parvenir à un accord avec la République arabe syrienne que de s'occuper des dernières questions qui restaient à régler avec les Palestiniens. Fort heureusement, la majorité des Israéliens en âge de voter, y compris les partisans de la coalition au pouvoir, étaient en faveur du processus engagé à Oslo.

21. M. Richard Curtiss, éditeur en chef du Washington Report on Middle East Affairs, a rappelé l'histoire des relations entre les États-Unis et Israël. Il a déclaré que le Gouvernement américain était parvenu à un résultat chaque fois qu'il avait décidé d'exercer des pressions sur Israël. Il avait par exemple obtenu qu'Israël participe à la Conférence de paix de Madrid en octobre 1991 en le menaçant de ne plus garantir ses emprunts. Le Gouvernement américain actuel n'exerçait cependant aucune pression sur le Gouvernement israélien, allant jusqu'à appuyer sa politique d'expropriation et d'implantation de nouvelles colonies à Jérusalem-Est en exerçant son droit de veto au Conseil de sécurité. L'arrivée au pouvoir du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou signifiait la fin du processus de paix, mais il y avait peu de chances que le Gouvernement américain redéfinisse sa politique dans un proche avenir.

22. M. Juan Abugattas, professeur de philosophie à l'Université de San Marcos et à l'Université de Lima (Pérou), a déclaré que le conflit israélo-palestinien était l'un des derniers vestiges de la guerre froide et qu'il était logique que la fin de cette dernière ait abouti au lancement du processus de paix. Sur le plan politique, l'Autorité palestinienne était actuellement confrontée à la fois à la stagnation du processus de paix et à des différends internes portant tant sur le processus que sur l'avenir du peuple palestinien. Les dissensions entre les factions palestiniennes compliquaient encore la situation et risquaient de compromettre les chances de parvenir à la création d'un État palestinien démocratique. Des querelles quotidiennes empêchaient les parties de rechercher ensemble des solutions durables. Les opinions se cristallisaient au sein de la population israélienne et les Israéliens eux-mêmes avaient besoin de s'entendre sur le type d'État qu'ils souhaitaient pour l'avenir. Le Gouvernement israélien actuel n'avait formulé aucune proposition qui permettrait de résoudre le conflit à long terme, et il avait tort de penser qu'il lui suffirait de s'appuyer en permanence sur sa supériorité militaire. À l'ère de la mondialisation, on ne pouvait aller constamment à l'encontre du consensus international. Quant aux États-Unis, ils devaient redéfinir leur politique au Moyen-Orient. Ils ne

semblaient pourtant avoir aucune vision à long terme, en particulier depuis la fin de la guerre froide.

Table ronde II

Exposés généraux portant sur la situation actuelle
dans le territoire palestinien occupé, y compris
à Jérusalem

23. Les participants ont passé en revue les questions suivantes : colonies de peuplement israéliennes, statut de Jérusalem, réfugiés, situation économique et sociale et projet "Bethléem 2000".

24. M. Ghassan Andoni, conférencier en physique à l'Université de Bir Zeit et Président de Rapprochement-Centre pour le dialogue et la compréhension, a axé son intervention sur l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, dont il a démontré le caractère agressif et systématique, cartes à l'appui. Pour créer l'État d'Israël, en 1948, les Israéliens avaient déjà chassé les populations palestiniennes autochtones et s'étaient implantés sur leurs terres. De 1948 à 1967, leur politique de colonisation avait eu pour objectif d'imposer un régime militaire, de confisquer aux Palestiniens la plupart de leurs terres, d'isoler chaque localité et d'établir toujours plus de nouvelles colonies, en cherchant à amener la proportion de Juifs à 78 % de la population dans chaque région. La politique adoptée par le Gouvernement actuel en Cisjordanie et à Gaza ressemblait de manière frappante à celle que les Israéliens avaient appliquée durant cette période. Après la guerre de 1967, ces derniers avaient poursuivi leur politique de transfert et d'expansion en vue d'éviter toute fragmentation géographique, de renforcer la présence juive en Cisjordanie et à Gaza et d'isoler progressivement les régions palestiniennes. En outre, ils ne s'étaient plus contentés de l'occupation militaire mais avaient fini par imposer leur loi en permanence. Néanmoins, leurs chances de parvenir à la création d'un "Grand Israël" étaient sérieusement compromises par les taux de croissance démographique élevés des Palestiniens.

25. De l'avis de M. Ghassan Andoni, les Accords d'Oslo avaient joué en faveur des partisans d'un "Grand Israël" en confinant la grande majorité de la population palestinienne sur moins de 3 % de la superficie de la Cisjordanie. Depuis lors, la politique expansionniste d'Israël, relancée par le Gouvernement travailliste et intensifiée par le Likoud, s'était caractérisée par la confiscation de terres à grande échelle, la création d'un vaste réseau routier permettant de contourner les localités palestiniennes, l'isolement et le bouclage des territoires palestiniens autonomes et l'accroissement considérable de la population juive des colonies israéliennes. Enfin, le Gouvernement israélien poursuivait une politique d'expansion des colonies, adoptée de longue date, en s'abritant derrière les pourparlers de paix et, si le processus de paix se poursuivait dans de telles conditions, cela risquait sérieusement non seulement de porter atteinte aux droits des Palestiniens mais aussi de compromettre les chances d'instaurer une paix véritable au Moyen-Orient. La poursuite du processus de paix devait s'assortir d'un gel de toutes les activités de peuplement et d'une résistance populaire active visant à empêcher toute nouvelle implantation.

26. Mme Sarah Kaminker, consultante en planification à Jérusalem, a fait observer que les principaux objectifs du Gouvernement israélien en ce qui concernait Jérusalem étaient d'encourager les Juifs à habiter dans n'importe quel quartier de la ville et de maintenir une proportion de 72 % de Juifs et 28 % d'Arabes. Appliquée depuis 30 ans de manière cohérente, systématique et inventive, cette politique avait permis d'obtenir une majorité d'habitants juifs à Jérusalem-Est. Elle était arrêtée par le Gouvernement mais son application était gérée par les autorités municipales, qui cherchaient à mobiliser l'opinion en sa faveur en organisant des manifestations à l'intention du public, en diffusant des slogans et en recherchant l'appui de groupes d'intérêt influents. Après la guerre de 1967, le Gouvernement israélien avait repoussé les limites municipales de Jérusalem et commencé à exproprier des terres dans Jérusalem-Est. Depuis lors, les expropriations, les opérations visant à confiner les Palestiniens dans un espace limité et le gel de terres avaient réduit de 35 à 70 % la superficie des quartiers arabes.

27. En outre, les autorités municipales pratiquaient une discrimination systématique à l'égard des Arabes en refusant de leur délivrer des licences ou des permis de construire. Pour ce qui était de la superficie et de la hauteur des bâtiments, elles ne leur accordaient que le minimum. Elles prévoyaient d'agrandir le réseau routier local en empiétant sur des terrains vacants où l'on aurait pu construire des logements, les routes en question ne desservant que les quartiers israéliens. Aucun espace n'avait été prévu pour le développement commercial ou industriel, ce qui renforcerait inévitablement la dépendance des Palestiniens vis-à-vis de la Jérusalem juive. Les plans de développement de Jabal Abu Ghneim, qui visaient à isoler les quartiers arabes de Jérusalem de la Cisjordanie, étaient particulièrement inacceptables. La seule solution équitable consistait pour les Israéliens et les Palestiniens à se partager la souveraineté sur Jérusalem et à collaborer sur le plan politique.

28. M. Marzouq Bishara Hanna Marzouqa, membre du Conseil municipal de Bethléem, a déclaré que la situation sur le terrain était très préoccupante et qu'elle s'était particulièrement aggravée durant les deux années venant de s'écouler car le Gouvernement israélien ne s'était pas acquitté des obligations qui lui incombaient en vertu de la Déclaration de principes et avait retardé le retrait des soldats israéliens du territoire occupé. Les terres palestiniennes étaient de plus en plus fragmentées, les colonies de peuplement israéliennes continuaient à gagner du terrain, la construction de routes contournant les localités palestiniennes s'accélérait, la circulation des personnes et des biens entre les villes et les communautés palestiniennes était soumise à d'importantes restrictions et l'on s'efforçait de modifier la composition démographique et d'altérer le caractère historique et religieux de Jérusalem. Les bouclages et les restrictions en matière de liberté de circulation avaient fait subir de lourdes pertes à l'économie palestinienne. Bethléem étant bouclée pour un mois, les pèlerins et les touristes ne pouvaient accéder à ses différents sites.

29. L'intervenant a ensuite évoqué le projet "Bethléem 2000". Lancé par l'Autorité palestinienne et la mairie de Bethléem, il avait pour objectif de rénover la ville et le district, en renforçant les infrastructures, en mettant en valeur le patrimoine culturel et en favorisant le tourisme et le développement économique. Il permettrait d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'accroître les recettes provenant du tourisme et de créer enfin de

nouveaux emplois. L'orateur a exprimé sa reconnaissance à l'égard de la communauté internationale pour l'appui et les dons dont le projet avait bénéficié.

30. M. Latif Dori, Secrétaire du Comité pour le dialogue israélo-palestinien, a souligné que l'une des questions les plus importantes et les plus délicates liées au conflit israélo-arabe dans son ensemble était le statut de Jérusalem. Pour que le processus de paix puisse aller de l'avant, les Accords d'Oslo avaient différé l'examen de cette question pour une période intérimaire de cinq ans, dans l'espoir que le règlement de questions moins épineuses renforcerait la confiance entre les deux peuples. Le Gouvernement israélien actuel ne semblait toutefois pas disposé à faire les concessions nécessaires et Israël, depuis longtemps, méprisait ouvertement les résolutions de l'ONU relatives à la question de Palestine, y compris celles qui portaient sur Jérusalem et, en particulier, la résolution 478 (1980) dans laquelle le Conseil de sécurité avait refusé de reconnaître l'annexion de la ville. La politique du Gouvernement israélien infligeait de lourdes épreuves à la population arabe de Jérusalem-Est. L'utilisation judiciaire de lois, règlements, arrêts et tactiques administratives avait conduit à la "déportation tranquille" de milliers de Palestiniens. En outre, un bouclage total avait empêché les Palestiniens de Cisjordanie d'accéder à ce qui était pour eux un pôle national, religieux, économique et social. Enfin, cette politique d'oppression se manifestait également par des attaques permanentes contre toutes les institutions palestiniennes de Jérusalem.

31. M. Latif Dori a ensuite rendu hommage à la force morale des Palestiniens vivant à Jérusalem. Quant aux Israéliens partisans de la paix, ils avaient du mal à défendre l'idée d'un partage équitable de Jérusalem en deux capitales mais cette idée gagnait du terrain, même si ses défenseurs ne représentaient encore qu'une minorité de la population israélienne. Il s'agissait de créer une Jérusalem qui serait capitale de la Palestine à l'est et capitale d'Israël à l'ouest mais qui resterait une ville unifiée où tous pourraient circuler librement. Les deux municipalités pourraient créer un conseil mixte qui s'occuperait de questions communes telles que la distribution d'eau et d'électricité. Il faudrait également trouver une solution spécifique pour la gestion des lieux sacrés, en collaboration avec les représentants des trois religions monothéistes.

32. M. Jaber Omar, professeur d'économie à l'Université catholique de Pelotas et à l'Université fédérale de Rio Grande do Sul (Brésil), a présenté une analyse sectorielle de l'économie palestinienne et déclaré que l'Autorité palestinienne mettait en place tous les mécanismes nécessaires pour gouverner un État. Elle contrôlait l'état de l'économie et avait instauré une politique budgétaire et un régime fiscal. M. Omar a ensuite fourni quelques précisions sur certains indicateurs de l'économie palestinienne en commençant par l'agriculture, qui avait toujours joué un rôle déterminant. Les principaux problèmes qui se posaient dans ce secteur étaient la dimension réduite des exploitations agricoles, l'insuffisance des infrastructures et la dépendance vis-à-vis des moyens de production importés. Dans le secteur industriel, le niveau de la production n'avait pratiquement pas varié depuis plusieurs années mais les investissements les plus récents se concentraient dans le bâtiment. Le secteur du tourisme offrait le potentiel le plus intéressant car il constituait la

principale source de devises, mais il subissait les conséquences de la situation politique. L'Autorité palestinienne, qui cherchait à en développer les infrastructures, ne devait pas oublier que son principal concurrent était Israël et qu'elle avait peut-être intérêt à s'inspirer de ses méthodes, en particulier en ce qui concernait l'octroi de subventions.

33. M. Fathi Arafat, membre du Conseil national palestinien et Président de la Société du Croissant-Rouge palestinien, a présenté une vidéo illustrant les efforts accomplis par son organisation pour atténuer les souffrances du peuple palestinien. Il a déclaré que la communauté internationale ne devait pas seulement débattre des événements politiques, mais aussi s'efforcer de comprendre les sentiments du peuple palestinien, qui subissait l'occupation depuis des dizaines d'années. Une étude récente montrait que l'occupation avait affecté à la fois les enfants palestiniens et les enfants israéliens. L'une des conséquences les plus inacceptables des bouclages était la pénurie d'ambulances à Jérusalem-Est, les ambulances en provenance de Cisjordanie n'étant en effet pas autorisées à y entrer et celles de Jérusalem-Ouest s'y refusant. À l'aide de chiffres concrets, M. Fathi Arafat a démontré qu'il était plus productif de mettre en oeuvre les projets financés par les donateurs en collaboration avec les organisations palestiniennes qu'avec les grandes organisations comme la Banque mondiale, une plus grande partie des fonds allant ainsi aux projets eux-mêmes plutôt qu'à leur gestion. Il a exhorté la communauté internationale à renforcer son appui au peuple palestinien et noté que dans le territoire occupé, les psychologues et travailleurs sociaux susceptibles d'aider à atténuer les effets terribles de la politique d'oppression appliquée par la puissance occupante faisaient cruellement défaut. Évoquant les souffrances des plus petits, privés des joies de l'enfance, il a également encouragé les participants à leur envoyer des instruments de musique et des jouets.

Table ronde III

Le rôle de l'Amérique latine et des Caraïbes dans la recherche d'une solution globale, juste et durable à la question de Palestine : solidarité et assistance

34. Les orateurs ont examiné le rôle des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des entreprises et des groupes privés, ainsi que celui des institutions culturelles, des médias, des Palestiniens de la diaspora et des organisations non gouvernementales.

35. M. Ivan Moreira Barros, membre du Parlement chilien, a déclaré que c'est en assurant le renforcement des institutions politiques et économiques que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pourraient le mieux contribuer à la recherche d'une solution au problème palestinien. Les jeunes nations du continent étaient venues à bout de difficultés semblables à celles que connaissait l'Autorité palestinienne, telles que la violence politique et le terrorisme, les expulsions de masse, la privation de liberté et l'exil, mais aussi l'étatisme économique, l'affaiblissement des principes du droit et des institutions et le centralisme politique et économique. L'intervenant a ajouté que les pays de la région, forts de leur récente expérience en la matière, pouvaient favoriser la recherche d'un véritable règlement de la question de Palestine, et appuyer les initiatives diplomatiques en faveur du processus de paix en demandant l'application des

/...

résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en coopérant avec les organismes d'aide internationale et en approuvant des financements internationaux.

36. À la lumière des acquis des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, il a proposé que l'assistance internationale repose sur les principes suivants : pleine reconnaissance des droits et des garanties individuels, grâce à la création de mécanismes juridiques et judiciaires adéquats; mise en place d'un gouvernement central fort et efficace mais de taille réduite, la décentralisation étant un excellent instrument de lutte contre la corruption et la bureaucratie; mise au point d'une politique fiscale avisée et équilibrée, essentielle pour attirer les investissements étrangers; renforcement des droits de propriété et développement économique confié à l'initiative privée; et création d'un système judiciaire autonome, efficace, aux règles et procédures clairement énoncées, et indépendant du pouvoir politique et économique. Il a affirmé que les pays de la région pouvaient apporter leur contribution pratique dans tous ces domaines en envoyant des missions officielles et des experts internationaux et en facilitant l'échange de données d'expérience entre les organismes d'État. Au Chili, les entités compétentes étaient la Banque centrale, les superintendencias, organismes de contrôle s'occupant de divers secteurs économiques et gérés par des particuliers, et les municipalités. En conclusion, il a demandé au peuple palestinien de mettre fin à ses rivalités internes et de tenter par tous les moyens de parvenir à un accord sur les changements politiques et économiques les plus nécessaires.

37. Mme Jandira Feghali, membre du Parlement brésilien, a déclaré que le peuple palestinien s'efforçait de créer son État, en dépit des manoeuvres d'étranglement économique du Gouvernement israélien, qui avait mis en place un processus inacceptable de colonisation en recourant aux bouclages, à l'occupation et à la confiscation des terres et des ressources ainsi qu'à l'établissement de colonies de peuplement en territoire palestinien et en violant les droits de l'homme. Elle a proposé au Parlement brésilien d'adopter un certain nombre de mesures : réactiver la Ligue parlementaire arabo-brésilienne; mobiliser les commissions chargées des relations extérieures du Congrès national; renforcer les liens avec les missions diplomatiques des pays arabes au Brésil; demander au Gouvernement brésilien d'interdire l'importation des produits fabriqués dans les colonies israéliennes; faire pression sur le Gouvernement brésilien pour qu'il établisse une représentation diplomatique à Ramallah; nouer des contacts étroits entre le Ministère brésilien des affaires étrangères et l'Autorité palestinienne; élargir la portée des mesures parlementaires au niveau des états composant la Fédération, des municipalités, des assemblées législatives et des organes municipaux; réagir face à la désinformation et à la déformation de l'information; et apporter une aide matérielle à la représentation palestinienne au Brésil. Pour finir, Mme Feghali a déclaré que soutenir la création d'un État palestinien revenait à protéger la vie, la liberté et l'autonomie d'un peuple.

38. M. Airton Soares, avocat, ancien député et ancien Secrétaire général de la Ligue parlementaire arabo-brésilienne, a rappelé les efforts qu'il avait déployés pour créer une association de parlementaires brésiliens soutenant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il a déclaré que cinq ans après la signature des Accords d'Oslo, les Palestiniens continuaient d'être

représentés de manière négative dans les principaux médias brésiliens. Il a reproché au Gouvernement israélien actuel de ne pas respecter les engagements qu'il avait pris dans le cadre des accords signés avec l'OLP. Il a proposé que soient renforcés les liens avec les communautés juives vivant dans les pays d'Amérique latine, afin de tenter d'influencer la position israélienne hostile au processus de paix et de rectifier certains aspects de la couverture médiatique. Des échanges de vues directs entre des parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes, des députés de la Knesset, et des membres du Conseil palestinien seraient propices au renforcement des forces favorables à la paix. Par le passé, le jumelage de villes et la création de partenariats entre les municipalités s'étaient avérés utiles. Les syndicats devraient établir des contacts avec la Histadrout et faire connaître les préoccupations que leur inspirait le processus de paix. Les participants devraient encourager leurs gouvernements à promouvoir les relations avec le peuple palestinien à tous les niveaux de la vie politique, notamment grâce à l'établissement d'une représentation officielle de l'OLP, d'une mission diplomatique dans le territoire relevant de l'Autorité palestinienne et de contacts entre les universités et autres institutions.

39. M. Mario Nazal Momares, Président de la Chambre de commerce palestino-chilienne, a déclaré que le nationalisme dont faisait montre le Gouvernement israélien depuis 50 ans, était le résultat de sentiments de supériorité et d'une volonté de domination et qu'il avait transformé un peuple persécuté en oppresseur. Il a noté que lors de sa visite à l'Organisation des Nations Unies, le pape Jean-Paul II avait rappelé aux gouvernements que la Déclaration universelle des droits de l'homme devait s'appliquer à toutes les nations, faisant ainsi clairement ressortir la nécessité de respecter le droit des nations à l'existence, ainsi que les droits des minorités. L'orateur a proposé que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes mettent en place des mécanismes permettant d'établir des systèmes de communication et de coopération économique et technique afin d'aider le peuple palestinien. La création de chambres de commerce permettrait de développer les liens entre les hommes d'affaires d'origine palestinienne de la région, qui pourraient alors utiliser leur expérience et leurs ressources pour assurer la relance de l'économie palestinienne. Il a demandé aux gouvernements de suivre l'exemple du Chili qui avait reconnu l'Autorité palestinienne en établissant des missions diplomatiques.

40. M. Gastón Ibañez O'Brien, ancien Ministre péruvien de l'industrie et du tourisme et collaborateur du journal Expresso, a fait un bref exposé historique sur la Palestine et le peuple palestinien, avant d'examiner le rôle des gouvernements dans la situation actuelle. Il a reproché aux États-Unis de s'être autoproclamés bâtisseurs de la paix et de prendre toujours davantage parti pour Israël qu'ils aidaient en usant de leur droit de veto au Conseil de sécurité et en votant contre les résolutions de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme, où ils étaient souvent le seul pays à soutenir Israël. Il a ajouté que les États-Unis avaient également doté Israël d'une technologie nucléaire qui lui avait permis de parvenir à une supériorité militaire considérable au Moyen-Orient. Il a appelé l'Organisation des Nations Unies à exiger l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité avec la même énergie qu'elle avait déployée plus récemment pour imposer des sanctions contre l'Iraq et la Yougoslavie. Il a ajouté que l'argument

d'Israël selon lequel le pays avait besoin des territoires occupés pour se défendre en cas d'attaque n'était plus valable, compte tenu, d'une part, de la reconnaissance de l'État d'Israël par l'OLP, et d'autre part, de l'énorme différence entre la puissance militaire d'Israël et celle de ses voisins arabes.

41. L'orateur a déploré le manque d'informations pertinentes et impartiales sur les droits du peuple palestinien, contrastant avec l'énorme quantité d'informations sur Israël fournie par les principaux médias juifs. Il a déclaré qu'il était important que l'opinion publique soit plus au fait de la réalité du processus de paix israélo-arabe et qu'elle ait accès à une information objective. À cette fin, les institutions culturelles et les ONG pourraient organiser des ateliers et des tables rondes où seraient présentés divers points de vue. Les membres de la diaspora palestinienne devraient également publier des articles dans les journaux et participer à des programmes de radio et de télévision afin de faire connaître les droits du peuple palestinien.

42. Mme Doris Musalem Rahal, professeur et chercheur au Département des sciences politiques et de la culture de l'Université autonome métropolitaine du Mexique, a indiqué qu'au Mexique, la couverture médiatique de la question palestinienne avait été caractérisée, de manière générale, par la désinformation, la déformation et une présentation des faits hors contexte. Depuis 30 ans, la principale chaîne de télévision, Televisa, cherchait à enlever toute légitimité à la cause palestinienne. L'intervenante attribuait cette situation à la remarquable stratégie médiatique mondiale conçue par Israël et mise en oeuvre par de puissants groupes juifs à l'influence financière bien assise dans différents pays et au fait que les Palestiniens ne disposaient d'aucune stratégie de communication. Après la signature des Accords d'Oslo, la couverture médiatique était devenue plus objective, mais demeurait dans son ensemble fragmentaire, insuffisante et incomplète. Au Mexique, la radio et la presse avaient une audience plus limitée, composée d'intellectuels et de cadres moyens, mais pourraient mieux servir les intérêts du peuple palestinien car elles touchaient également les décideurs. Elles abordaient la question de Palestine de manière plus objective.

43. L'intervenante a proposé que soit créé pour la région un centre d'études de la question de Palestine dont l'objectif serait de mettre sur pied un réseau visant à améliorer, tant quantitativement que qualitativement, les informations portant sur la cause palestinienne. À ce propos, des spécialistes devraient publier des articles – trois ou quatre par mois – dans différents journaux et revues d'Amérique latine et des Caraïbes. Il faudrait dresser un inventaire du fonds vidéo existant et produire de nouvelles vidéos. Il faudrait aussi reproduire et diffuser à grande échelle les informations disponibles, en particulier les articles de la presse israélienne et européenne critiques à l'égard d'Israël, ainsi que le résultat des sondages d'opinion menés auprès des Israéliens et des Palestiniens. Les communiqués de presse et les publications de l'ONU sur le conflit israélo-palestinien devraient trouver un large écho dans les médias. L'intervenante s'est félicitée du fait que la Division des droits des Palestiniens avait créé sur Internet une page d'accueil sur la question de Palestine. Les universités et les institutions culturelles de la région devraient recevoir du matériel audiovisuel pédagogique et être encouragées à organiser des séminaires et des tables rondes sur la question de Palestine.

44. M. Enrique Correa, Secrétaire général de la présidence et Doyen de la Faculté latino-américaine de sciences sociales à Santiago, a fait remarquer que les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes se sentaient concernés par la question de Palestine et sympathisaient avec la cause palestinienne. Par leur appui à un règlement pacifique de la question de Palestine, les peuples de la région qui avaient survécu aux guerres, à la dictature et à l'absolutisme, réaffirmaient en quelque sorte qu'ils avaient pu, encore récemment, remporter des succès par des moyens pacifiques. Il a rappelé que Palestiniens et Juifs étaient désormais intégrés aux peuples de la région et que d'importantes diasporas des deux communautés vivaient en Amérique latine. En conclusion, il a insisté que le fait que toutes les parties devaient respecter les accords de paix, même si ceux-ci avaient été signés par le Gouvernement israélien précédent.

45. Mme María Cecilia Barro Gil, Rédactrice au Département de politique internationale du Cronista Comercial à Buenos Aires, a noté que c'était notamment dans les médias que se livraient et se gagnaient désormais les guerres politiques, militaires ou économiques. De nos jours, la concentration de l'information était plus forte que jamais; un petit groupe de journalistes contrôlait la teneur des nouvelles, y introduisant leurs conceptions, leurs définitions, leurs préjugés, leurs intérêts et leur compréhension plus ou moins valable de la situation. Les médias ne devaient pas se faire les porte-parole de l'hégémonie occidentale, mais observer et analyser la situation de manière critique et indépendante. L'intervenante a réprouvé le fait que de nombreux journalistes ne savaient absolument rien des identités culturelles étrangères et fondaient leurs jugements sur des stéréotypes. Elle a estimé que l'indifférence qui prévalait en Amérique latine à l'égard de la question de Palestine était due en partie au manque d'informations sur l'histoire du peuple palestinien. La plupart des articles publiés étaient le fait de rédacteurs n'ayant jamais vu les territoires palestiniens, ignorant tout de l'histoire palestinienne, ou ne sachant pas que les Palestiniens étaient une nation dotée d'une base sociale et économique bien définie, d'écoles, d'universités, de banques et d'institutions culturelles et autres. Il fallait que les journalistes présentent les informations sur les Palestiniens dans un contexte historique. L'oratrice a demandé à la presse de montrer qu'un État palestinien n'était pas seulement un droit légitime, mais aussi une dimension essentielle et réalisable du règlement du conflit.

46. M. Lucas Domingo Hernández Polledo, chercheur et Directeur adjoint du Centre d'études sur l'Afrique et le Moyen-Orient à La Havane, a rappelé avec force que le processus de paix de Madrid constituait le seul espoir d'un règlement pacifique du conflit et que la communauté internationale devait coopérer avec les parties intéressées pour triompher de l'impasse où elles se trouvaient. Les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes devaient user de leur influence à l'ONU, au sein du Mouvement des pays non alignés et dans d'autres instances en vue d'appuyer les résolutions en faveur du processus de paix, dénoncer les pratiques annexionnistes et colonialistes et adopter des programmes précis d'aide au peuple palestinien. Les institutions universitaires et culturelles de la région se devaient de présenter une vision équilibrée de la réalité concernant la question de Palestine. Il convenait de renforcer les relations entre ces institutions, tant au niveau national qu'au niveau international, à l'aide de moyens traditionnels tels que les communiqués

de presse, les revues et les études, et d'outils plus modernes comme le courrier électronique. Afin de mobiliser l'opinion publique, les institutions devaient s'ouvrir à des secteurs plus larges de la société, nouer des liens avec les établissements d'enseignement et avoir accès aux médias pour diffuser une information objective qui influe sur les prises de position politiques dans leurs pays respectifs. Les institutions universitaires et culturelles des diasporas arabes et juives devaient être des modèles de tolérance et de coexistence et parrainer des activités communes en faveur de la paix, de l'amitié et de la solidarité interculturelle.

47. M. Hanna Yousef Emile Safieh, professeur de chimie à l'Université fédérale de Natal (Brésil), Secrétaire général de la Confédération des communautés palestiniennes d'Amérique latine et des Caraïbes et membre du Conseil national palestinien, a déclaré que les Palestiniens de la diaspora s'étaient historiquement définis comme le fer de lance et le catalyseur du mouvement palestinien en faveur d'un foyer national et avaient organisé la résistance armée contre les forces d'occupation. Avec la création de l'Autorité palestinienne, l'initiative politique revenait désormais aux Palestiniens des territoires. L'entité palestinienne en Cisjordanie et à Gaza était devenue l'embryon d'un État palestinien. Il incombait à la diaspora d'aider et d'appuyer cette future entité par tous les moyens possibles. L'intervenant a fait remarquer qu'il était urgent de soutenir la création d'institutions sur lesquelles reposerait le nouvel État démocratique et indépendant. La diaspora devait assurer le financement d'organisations tant gouvernementales que non gouvernementales et, surtout, investir dans les territoires afin de créer des emplois.

48. L'orateur a déclaré que l'économie palestinienne était maintenue dans une dépendance artificielle qui en faisait le marché captif d'Israël. La diaspora devait investir en priorité dans les industries d'exportation ou dans la fabrication locale de produits qui remplaceraient les importations israéliennes. Elle était également bien placée pour promouvoir le tourisme et les services connexes, assurer le transfert de savoir-faire et servir d'intermédiaire et de garant pour les relations d'affaires avec la communauté mondiale grâce à ses chambres de commerce. Pour accroître son influence politique, elle devait apprendre à fonctionner de manière concertée dans les centres de décision tels que Washington et autres capitales concernées. Elle devait faire porter ses efforts sur les médias, les partis politiques, les syndicats, les institutions religieuses et même les associations sportives.

IV. SÉANCE DE CLÔTURE

49. M. Cristian Maquiera, Directeur du Département des affaires multilatérales du Ministère chilien des affaires étrangères, a exprimé la ferme conviction que le règlement de la question de Palestine passait par la pleine réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Il a déploré que l'on ait presque laissé échapper la chance historique qui s'était présentée à Madrid de parvenir à la paix et à la réconciliation, que les relations de confiance qui avaient commencé à s'instaurer entre Israéliens et Palestiniens se trouvent de nouveau compromises et que les parties soient retournées à leurs anciens stéréotypes. La communauté internationale devait exiger des deux parties qu'elles respectent les accords qu'elles avaient signés et qu'elles reprennent les négociations

bilatérales aussi rapidement que possible. Les manifestations prévues à Bethléem pour célébrer l'an 2000 devaient concorder avec l'instauration de la paix.

50. M. Airton Soares, coordonnateur des ONG d'Amérique latine et des Caraïbes s'occupant de la question de Palestine, a fait mention des délibérations des ONG et appelé l'attention sur certaines des initiatives prévues, en particulier l'aide aux enfants palestiniens, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens; et le développement de l'aide économique au peuple palestinien. Les ONG, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, se chargeraient d'examiner les documents d'information portant sur la question de Palestine et d'en préparer la distribution à un public aussi vaste que possible. Elles avaient prévu de renforcer l'appui à un règlement de la question de Palestine en organisant des débats dans les universités et les institutions culturelles et d'accéder aux médias en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il importait que les jeunes de la région rencontrent des Palestiniens des territoires occupés et il convenait d'encourager le dialogue et les initiatives communes entre les communautés palestinienne et israélienne.

51. M. Hussein Abdelkhalek, représentant de la Palestine au Chili, a rappelé que les événements survenus 50 ans plus tôt, appelés en arabe "al-naqba" (la catastrophe), avaient contraint de nombreux Palestiniens à l'exil. Ces derniers étaient, en principe, favorables au dialogue entre l'OLP et le Gouvernement israélien et considéraient que le processus de paix était l'occasion de mettre fin au conflit armé. Il était cependant urgent qu'Israël respecte les accords signés et que le dialogue mène à un règlement satisfaisant et permanent du conflit.

52. M. Ibra Deguène Ka, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que les délibérations reflétaient une inquiétude généralisée à l'égard de la fragilité du processus de paix. Il comprenait bien les besoins d'Israël en matière de sécurité, mais il n'en restait pas moins que nombre de ses initiatives, telles que l'expansion continue des colonies de peuplement à Jérusalem et dans ses alentours, ainsi qu'en Cisjordanie, la confiscation de terres et les bouclages répétés des territoires occupés, ne faisaient qu'accroître le sentiment de frustration et de désespoir des Palestiniens. Il a exprimé l'espoir que les parties respecteraient l'esprit et la lettre des accords déjà négociés et continueraient de s'acheminer vers la paix. Il était essentiel de restaurer une confiance totale dans le processus de paix et d'améliorer de manière tangible la qualité de vie des Palestiniens afin de jeter les bases des négociations sur un statut permanent. En conclusion, il a promis que le Comité continuerait et intensifierait ses efforts pour s'acquitter de son mandat. Parmi les diverses initiatives du Comité, le projet "Bethléem 2000" revêtait une importance particulière.

Annexe I

DOCUMENT FINAL

1. Les participants ont tenu à exprimer leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple chiliens pour avoir accueilli le Séminaire des Nations Unies et le Colloque d'ONG sur la question de Palestine pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans un cadre remarquable et dans un climat de courtoisie et de chaleureuse hospitalité.

2. Les participants se sont félicités de la tenue, du 26 au 29 mai 1998, du Séminaire des Nations Unies et du Colloque d'ONG pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, contribution importante aux efforts que la communauté internationale continuait de déployer pour parvenir à une solution globale, juste et durable de la question de Palestine conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Ils ont souligné le rôle marquant que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient toujours joué à l'appui de cet objectif. Ils se sont tout particulièrement félicités de ce que la réunion se tienne au Chili en raison du rôle éminent joué par ce pays dans la région et au sein des organisations internationales, de la présence de nombreux Chiliens d'origine palestinienne et des mesures prises en faveur des droits des Palestiniens par le Chili qui avait été le premier pays de la région à établir un bureau consulaire dans le territoire contrôlé par l'Autorité palestinienne.

3. Les participants se sont réjouis de ce que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de l'ONU ait pris cette importante initiative à un moment crucial pour l'avenir des efforts de paix et ont estimé que ce type de réunion devrait continuer à se tenir dans toutes les régions.

4. Les participants ont appelé l'attention de la communauté internationale, et en particulier celle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, sur le fait que plus de 50 ans après la décision par l'Assemblée générale des Nations Unies de partager la Palestine et la création d'un État juif, Israël, l'État arabe n'avait toujours pas vu le jour. Les participants ont réaffirmé leur soutien à l'action menée par la communauté internationale et le peuple palestinien pour que ce dernier puisse exercer ses droits inaliénables, y compris le droit d'établir, à côté d'Israël, l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est (Al Qods) comme capitale.

5. Les participants ont manifesté leur soutien au processus de paix au Moyen-Orient lancé à Madrid en octobre 1991, aux accords historiques ayant débouché sur la signature de la Déclaration de principes d'Oslo en septembre 1993 et aux accords ultérieurs. Ils ont également souligné que ces accords représentaient une étape importante dans la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de toutes les autres résolutions pertinentes de l'ONU, pour la réconciliation entre les parties fondée sur le principe de la coexistence de deux États et l'instauration de relations pacifiques et de partenariats dans toute la région. Ils ont souligné l'absence d'alternative au processus de paix et la nécessité d'une application intégrale et effective des accords conclus.

6. Dans le même temps, les participants se sont déclarés très préoccupés par l'impasse dans laquelle le processus de paix se trouvait du fait de la politique suivie par le Gouvernement en place en Israël et des pratiques qu'il poursuivait en violation des obligations qui lui incombait en tant que puissance occupante en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949. Ces pratiques illégales contrevenaient à la fois à la lettre et à l'esprit des accords signés par les deux parties et sapaient le processus de paix.

7. Les participants se sont notamment déclarés très préoccupés par la multiplication des procédures de confiscation des terres et par l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et en particulier par la construction de la colonie de peuplement de Jabal Abu Ghneim. Ils ont souligné que les colonies de peuplement portaient atteinte au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité. Les participants ont reconnu que la colonisation créait sur le terrain une situation qui compromettait l'exercice par le peuple palestinien du droit à l'autodétermination et constituait l'obstacle le plus grave à l'avènement d'une paix juste et durable. Ils ont instamment prié Israël de mettre fin à toutes ses activités de colonisation. Ils ont demandé que soit mis un terme à toutes les formes d'assistance et de soutien à ces activités et à toutes les autres activités illégales d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et ont appelé notamment au boycottage des produits fabriqués dans les colonies.

8. Les participants ont félicité les partisans de la paix israéliens pour ce qu'ils avaient accompli et les ont encouragés à poursuivre les efforts qu'ils déployaient au sein de la société israélienne pour appuyer la création d'un État palestinien indépendant.

9. Les participants ont souligné que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, du fait de leur expérience de la lutte pour l'indépendance et le développement politiques et économiques, de leur solidarité de longue date avec le peuple palestinien et de leur tradition de relations harmonieuses entre les communautés palestinienne et juive, pouvaient contribuer à faire progresser le processus de paix et faciliter l'édification de la nation palestinienne.

10. Les participants ont invité les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à jouer un rôle important à l'appui des efforts déployés par les Palestiniens pour obtenir l'indépendance et la souveraineté, notamment en établissant des représentations diplomatiques dans le territoire relevant de l'Autorité palestinienne et en militant pour que la Palestine obtienne un autre statut à l'ONU. Les ONG ont réaffirmé que 1999 était l'année de l'État palestinien et se sont engagées à sensibiliser leurs membres et l'opinion publique afin de les préparer au moment où l'Autorité palestinienne déclarerait l'indépendance de l'État palestinien.

11. Dans le domaine économique, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pourraient contribuer, en collaboration avec la communauté internationale, aux efforts menés pour effacer les effets négatifs d'années d'occupation, relancer l'économie palestinienne qui connaît des problèmes de plus en plus graves et améliorer les conditions de vie des Palestiniens. Les participants ont encouragé diverses initiatives économiques visant à ce qu'un traitement

préférentiel soit accordé aux produits palestiniens, ainsi que les transferts de technologie et l'apport d'une aide dans le domaine de la santé, du logement et de l'éducation.

12. Les participants ont engagé les organisations de la société civile à créer dans leurs pays respectifs un fonds permettant de financer des projets spécifiques dans le domaine social pour aider le peuple palestinien au cours de cette phase critique. Les ONG ont décidé que lors des années à venir, elles axeraient leurs travaux sur l'aide humanitaire, sociale et culturelle au peuple palestinien.

13. Les participants ont souligné l'importance du projet "Bethléem 2000" lancé par l'Autorité palestinienne par le biais du Comité Bethléem 2000 en coopération avec le conseil municipal de la ville. Ils ont instamment prié les gouvernements et les peuples des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de participer activement, pour des motifs tant culturels que religieux, aux activités organisées à l'occasion du millénaire et d'aider le peuple palestinien à mener à bien ce projet.

14. Les participants ont souligné combien il était important pour les communautés palestinienne et juive d'Amérique latine et des Caraïbes de maintenir le dialogue et de mener des activités communes si elles voulaient mieux se comprendre et appuyer davantage le processus de paix et ont appelé l'ONU à fournir un soutien moral et matériel.

15. Les participants ont également fait observer qu'il importait de diffuser aussi largement que possible des données impartiales et précises sur le conflit arabo-israélien, le problème des réfugiés palestiniens, le phénomène des expropriations auquel étaient confrontés les Palestiniens et la situation qui prévalait dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem, afin de davantage sensibiliser et mobiliser l'opinion dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU avait été chargée d'étudier les moyens d'accroître les communications électroniques avec les ONG et d'assurer la production et la diffusion dans les langues locales de publications et de documents audiovisuels actualisés et faciles à comprendre sur les principaux aspects de la question de Palestine.

Annexe II

PLAN D'ACTION ADOPTÉ PAR L'ATELIER D'ONG

Les ONG participantes se sont engagées à prendre les mesures ci-après :

Apporter leur appui à tous les enfants palestiniens, en particulier les orphelins et les enfants mutilés;

Ouvrer en faveur de la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens;

Soutenir financièrement les institutions palestiniennes (hôpitaux, universités, etc.);

Collaborer avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à la publication de supports d'information pertinents sur la question de Palestine et à leur diffusion auprès d'un plus large public;

Renforcer encore leur appui politique et s'efforcer de mobiliser de nouveaux soutiens;

Faire inscrire, à titre permanent, la question de Palestine au programme des universités et des institutions culturelles dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes afin de mieux informer l'opinion publique;

Faciliter les échanges entre les jeunes Palestiniens et les jeunes d'Amérique latine et des Caraïbes;

Promouvoir le dialogue entre les communautés palestinienne et israélienne d'Amérique latine et des Caraïbes et la réalisation d'activités communes;

Promouvoir l'aide humanitaire aux enfants palestiniens à l'étranger par le biais d'envois de jouets et de matériel scolaire en collaboration avec l'UNICEF et l'UNESCO.

Annexe III

MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION DES ONG D'AMÉRIQUE LATINE
ET DES CARAÏBES S'OCCUPANT DE LA QUESTION DE PALESTINE*

1998-1999

Coordonnateur M. Airton Soares
Avocat
Ava Batataes No 558, AP.131, CEP.01423-010,
São Paulo, Brésil
Tél. (55-11) 889-9295
Télécopie (55-11) 889-9795

Vice-Coordonnateur M. José Elias A.
Fédération palestinienne du Chili
Avenida Kennedy 9351, Las Condes, Santiago, Chili
Tél. (56-2) 632-2982
Télécopie (56-2) 632-7179, 212-6462

Membres Fédération des organisations palestiniennes d'Argentine
Mme Tilda Rabi
Calle Rio Banba 190-Piso 2°, Dto "E", 1025,
Buenos Aires, Argentine
Tél. (54-1) 953-7401
Télécopie (56-2) 225-8182

Confédération palestinienne pour l'Amérique latine
et les Caraïbes
M. Hanna Safieh
Rua Apodi 500 A-59020, Natal-RN, Brésil
Tél. (55-84) 221-3026
Télécopie (55-84) 211-1457

Centre d'études sur l'Afrique et le Moyen-Orient, Cuba
M. Lucas Hernandez Polledo
Avenida Tercera No 1805, Miramar Plaza, La Havane, Cuba
Tél. (1-212) 689-7215 } c/o Mission permanente de
Télécopie (1-212) 779-1697 } Cuba auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Université autonome du Mexique
Mme Doris Musalem Rahal
Département des sciences politiques et de la culture,
Division des sciences sociales et humaines,
Ochimilco, Mexique
Tél. (52-5) 676-4325
Télécopie (52-5) 594-9100

* Comité à composition non limitée. Les membres figurant sur la liste se sont inscrits au cours de la réunion.

Annexe IV

LISTE DES PARTICIPANTS

Intervenants

M. Marai Abderrahman
Secrétaire général du Conseil palestinien pour la justice et la paix, Ramallah,
Cisjordanie

M. Juan Abugattas
Professeur de philosophie, Université de San Marcos et Université de Lima
(Pérou)

M. Ghassan Andoni
Président de Rapprochement - Centre pour le dialogue et la compréhension,
Cisjordanie

M. Fathi Arafat
Président de la Société du Croissant-Rouge palestinien, Le Caire (Égypte)

Mme Maria Cecilia Barro Gil
Rédactrice du Département de politique internationale du Cronista Comercial

M. Enrique Correa
Ancien Secrétaire général de la présidence, doyen de la Faculté latino-
américaine de sciences sociales, Santiago (Chili)

M. Richard Curtiss
Rédacteur en chef, Washington Report on Middle East Affairs, Washington

M. Latif Dori
Secrétaire du Comité pour le dialogue israélo-palestinien, Tel-Aviv (Israël)

Mme Jandira Feghali
Députée au Parlement brésilien, Brasilia

Mme Sarah Kaminker
Consultante, spécialiste des questions de planification, Jérusalem

M. Marzouk Marzouqa
Membre du Conseil municipal de Bethléem, Bethléem

M. Mario Nazal Momares
Président de la Chambre de commerce palestino-chilienne, Santiago (Chili)

M. Ivan Moreira Barros
Député au Parlement chilien

M. Gastón Ibañez O'Brien
Ancien Ministre péruvien de l'industrie et du tourisme et collaborateur du
journal Expresso

M. Jaber Omar
Professeur d'économie, Université catholique de Pelotas et Université fédérale de Rio Grande do Sul, Brésil

M. Lucas D. Hernandez Polledo
Chercheur, Directeur adjoint du Centre d'études sur l'Afrique et le Moyen-Orient, La Havane (Cuba)

Mme Tilda Rabi
Présidente de la Fédération des organisations palestiniennes d'Argentine, Santiago (Chili)

Mme Doris Musalem Rahal
Professeur et chercheur, Département des sciences politiques et de la culture, Université autonome métropolitaine (Mexique)

Mme Hanna Safieh
Professeur à l'Université fédérale de Natal, membre du Conseil national de la Palestine (Brésil)

M. Airton Soares
Avocat, ancien député au Parlement brésilien et ancien Secrétaire général de la Ligue parlementaire arabo-palestinienne (Brésil)

M. Ahmed Soboh
Directeur général de la coopération internationale, Ministère de la planification et de la coopération internationale, Autorité palestinienne (Gaza)

M. Dedi Zucker
Député à la Knesset

Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

M. Ibra Deguène Ka	Président du Comité Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. Bruno Rodriguez Parrilla	Vice-Président Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. George Saliba	Rapporteur Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. Sotirios Zackheos	Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Nasser Al-Kidwa Observateur permanent de la Palestine auprès de
l'Organisation des Nations Unies

 Représentant du Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies

M. José Antonio Ocampo Secrétaire exécutif de la Commission économique
pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

États Membres

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Belgique, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jordanie, Maroc, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, Roumanie, Turquie, Ukraine.

Autres organisations ayant reçu une invitation permanente pour
participer en qualité d'observateur aux réunions et aux travaux
de l'Assemblée générale et disposant d'une mission permanente
d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies

Palestine

Institutions spécialisées et organismes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

Organisations non gouvernementales

Participants

Agrupación de Comerciantes, Santiago
Asociación de Mujeres Palestinas en Chile, Santiago
Asociación de Profesionales Palestinos-Chilenos, Santiago
Centro de Estudios sobre Africa y el Oriente Medio, La Havane
Centro de Estudios Arabes, Santiago
Colectividad Arabe de San Felipe, Chili
Comité Peruano por la Paz, Lima
Consejo de la Iglesia de Santísima Virgen Maria, Santiago
Consejo Superior del Arzobispo Ortodoxo Iglesia de San Nicolás, Santiago
Confédération des communautés palestiniennes d'Amérique latine et des Caraïbes,
São Paulo (Brésil)
Corporación CEDESCO, Santiago
Corporación Cristiana Ortodoxa, Santiago
Federación de Entidades Americano-Arabe, FEARAB-AMERICA, Santiago
Federación de Entidades Chileno-Arabes, FEARAB-CHILE, Santiago
Federación de Entidades Palestinas de Argentina, Buenos Aires
Federación Palestina de Chile, Santiago

Fundación Argentina para el Tercer Mundo, Buenos Aires
Fundación Educacional y Cultural San Pablo, Santiago
Fundación Salvador Allende, Santiago
Iglesia Ortodoxa Santísima Virgen María, Santiago
Juventud Palestina de Chile, Santiago
Latin American Confederation of Young Men's Christian Associations
Memoria Palestina en Chile y Argentina, Santiago
Movimiento Universitario Palestino, Santiago
SANAUD-Chile, Santiago

Observateurs

Arab Brazilian Parliamentary League, Brasilia
Cámara de Comercio Chileno-Palestina, Santiago
Club Palestino, Lima
Club Sirio Unido, Santiago
Federación de Entidades Palestinas en Brasil, São Paulo
Franciscans International, New York (États-Unis d'Amérique)
Instituto Chileno-Arabe de Cultura, Santiago
Sociedad Unión Musulmana de Chile, Santiago
Unión Arabe de Beneficiencia, Santiago
Union of Brazilian Women, Brasilia

Comités de coordination des ONG

Comité de coordination des ONG d'Amérique latine s'occupant de la question de Palestine

Comité de coordination des ONG d'Amérique du Nord s'occupant de la question de Palestine

Médias

Periódico Mundo Árabe
Agencia Mexicana de Noticias (NOTIMEX)
Agencia UPI
Panamericana Televisión
Radio B 92
Radio Cooperativa
Frecuencia Latina Televisión
Revista "Qué Pasa"

